



Orly le, 24 octobre 2016

LA CFDT signe l'ACCORD de METHODOLOGIE

La CFDT a décidé, après réunion de ses instances, de signer l'Accord de Méthode au sein de l'Etablissement du Point A Point.

Ce texte rappelle dans un premier temps le contexte et les enjeux, puis met en lumière l'urgence à trouver de nouvelles organisations pour pallier les départs PDV et enfin donne une vision à plus long terme s'agissant du développement de l'activité et des emplois.

Il définit ainsi une méthode de travail, concernant les discussions à venir dans chacune des escales et au niveau central jusqu'en mars 2017.

Evidemment, cet accord ne peut être déconnecté des accords centraux signés par la CFDT et toujours d'actualité, ATGPEM (garantie de l'emploi jusqu'en juin 2018) et Qualité de Vie au Travail entre autres.

Si ce cinquième Plan de Départs Volontaires va voir bon nombre de nos collègues quitter l'Entreprise, nous leur souhaitons bonne chance pour leur nouvelle vie, il n'en demeure pas moins que notre devoir de syndicalistes, de délégués, est de nous préoccuper des collègues qui restent dans l'entreprise. Les conditions de travail constituent l'un des axes forts de nos revendications. A titre d'exemples, nous pourrions citer les problématiques de poses de congés qui ont déjà éclatées ici et là, les prises de repas, les CHS sans oublier bien sûr la vie au quotidien, à savoir les grilles horaires, l'intensité des vacations et les relations entre collègues et hiérarchies.

L'une des solutions rapide et efficace que nous n'avons cessé de porter au cours des dernières années, réside dans l'embauche de CDD et/ou MOE sur toutes les pointes d'activité. Bien évidemment, ces renforts doivent être dûment formés et prêts à intervenir dans les meilleurs délais.

Nous porterons bien sur cette revendication mais nous étudierons aussi toutes les solutions visant à améliorer la qualité de vie au travail.

La CFDT sera plus que jamais au côté des salariés du Point à Point.